

Pour une véritable politique de santé environnementale

<https://les-jours-heureux.fr/le-livre/les-modes-de-vie/pour-une-veritable-politique-de-sante-environnementale/>

Auteurs

Étienne Cendrier Artiste, fondateur et porte-parole de l'association Robin des toits

Nicolas Defarge Docteur en Biologie et membre du CRIIGEN

Roland Desbordes Scientifique et président de la CRIIRAD

Marie Grosman Biologiste et membre de l'association Non au mercure dentaire

Didier Lambert Président d'E3M (Entraide aux Malades de Myofasciite à Macrophages)

Roger Lenglet Philosophe et journaliste d'investigation

Pierre Le Ruz Docteur en physiologie, président du CRIIREM

Philippe Perrin Infirmier et formateur en santé environnement

Joël Spiroux Docteur en Médecine et président du CRIIGEN

Constat

Les conquêtes sociales, l'hygiène microbienne, la chirurgie, l'alimentation ont fait progresser la durée de vie au cours du xxe siècle. Mais à présent l'espérance de vie en bonne santé stagne ou recule. Les maladies chroniques (cancers, allergies, maladies neurologiques, hormonales, respiratoires) se développent tandis qu'augmentent les malformations néonatales et que la fertilité diminue.

Les rejets des industries chimiques (pesticides, résidus d'OGM ou de médicaments, plastiques, nanomatériaux) et nucléaires (qui effectuent légalement des rejets classés cancérigènes et mutagènes) font pénétrer ces produits xénobiotiques ("étrangers à la vie") dans le cycle de l'air, de l'eau, de la vie, dans nos cerveaux, nos seins, nos testicules, nos poumons. Les éléments radioactifs et les rayonnements électromagnétiques traversent de plus en plus nos organismes et des métaux lourds s'y accumulent notamment par le biais de produits dits "de santé".

Faute de transparence et de tests à long terme, les normes toxicologiques réglementaires ne protègent ni la population ni les écosystèmes. Les conflits d'intérêts à l'origine de cet échec de notre système de protection sanitaire minent toute notre démocratie. Les catastrophes sanitaires qui en résultent obéissent dès lors à un scénario classique :

- une molécule, un produit est lancé sur le marché sans étude d'impact sanitaire suffisante ;
- des normes officielles sont élaborées sous l'influence de l'industrie ;
- des scientifiques indépendants, des associations alertent sur les risques ;
- l'industriel s'appuie sur des chercheurs qu'il finance ;
- les autorités publiques justifient leur inaction par l'absence de consensus ;
- face aux perspectives de procès, les assureurs augmentent leurs prix ou cessent de couvrir les risques ;
- ... et les pathologies aux origines mal identifiées se multiplient, touchent toutes les familles et menacent à terme l'existence même de notre système de santé.

Cap à prendre

Nous ne devons plus utiliser les corps humains et l'écosystème comme des poubelles. Nous ne devons plus considérer l'environnement comme infini, les ressources comme illimitées et les déchets comme tous assimilables par la planète.

Un changement de cap, allant de pair avec une prise conscience, est indispensable.

Les évaluations des produits physicochimiques doivent être fondées sur la complète transparence des tests toxicologiques réalisés par les entreprises ou les évaluateurs publics. Les tests nouveaux doivent toujours être réalisés aux frais des fabricants, non par eux-mêmes mais par appels d'offres auprès de laboratoires publics. La prise en compte des effets des polluants ainsi que leur accumulation dans les organismes, leurs actions cocktails et leurs effets à long terme doivent être effectifs dès leurs plus faibles doses.

Les études médicales et paramédicales doivent comporter un enseignement des causes environnementales des pathologies, et le principe pollueur- payeur s'appliquer pour intégrer dans le prix des produits les coûts des soins pour les pathologies engendrées et les indemnités aux victimes. L'industrie nucléaire elle-même ne doit pas faire exception et doit avoir l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile afin d'indemniser la population en cas d'accident majeur.

Des registres épidémiologiques doivent être mis en place sur tout le territoire afin de mieux comprendre les expositions aux facteurs de risques et leur nature selon des normes de diagnostic fixées en toute transparence avec un contrôle citoyen.

Enfin, le principe de précaution doit être appliqué en cas d'alerte par une action résolue sur les facteurs de risques.

Actions immédiates

A – Élaboration d'une loi "santé-environnement" basée sur un principe qui met le citoyen au cœur des décisions de santé publique,

et sur trois piliers : *transparence* des tests toxicologiques et des processus de décision, application du principe de précaution par la *prise en compte des alertes* scientifiques et *indépendance* de l'expertise publique.

B – Renforcement des décrets de l'arsenal législatif existant afin de favoriser les expertises scientifiques transparentes.

C – Création d'un corps d'experts indépendants

et d'une spécialité universitaire en "santé environnementale", intégrée dans la formation initiale et continue des professionnels de santé.

D – Dotation de moyens supplémentaires aux laboratoires publics

afin qu'ils puissent mener les études d'impact sanitaire, contrôler celles des industriels et apporter leur expertise aux agences sanitaires : ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des

produits de santé), ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

E – Affirmation du rôle central des citoyens dans l'élaboration et le suivi des décisions publiques,

par la mise en place de conférences citoyennes et par l'intégration, dans toute organisation ou commission, d'associations citoyennes et de lanceurs d'alerte engagés dans les actions de prévention.